



**Projet de Règlement no 341
modifiant le règlement de zonage no
267 afin de remplacer l'annexe A –
Classification et description des
usages;**

Attendu que conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité locale peut, par règlement, modifier son règlement de zonage;

Attendu que l'annexe A du règlement de zonage no 267-2021, intitulé Classification et description des usages utilise le «Code d'utilisation des biens fonds» (CUBF) apparaissant dans le manuel d'évaluation foncière du Québec, publié par le Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT), édition 2012;

Attendu que l'annexe A du règlement de zonage no 267-2021, intitulé Classification et description des usages pourrait être simplifié en regroupant des classes d'usages sans restreindre ou réduire les usages permis dans chacune des classes;

Attendu que l'émergence de nouvelles entreprises innovantes souhaitant mixer des usages apparentés dans un même groupe sans ajouter de contrainte;

Attendu que la procédure d'adoption applicable a été régulièrement suivie;

Attendu qu'un avis de motion a dûment été donné lors d'une séance tenue le 6 juillet 2026;

En conséquence,
Il est proposé par Monsieur Alexandre Bisaillon
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal décrète ce qui suit :

1. TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement s'intitule « Règlement no 341 modifiant le règlement de zonage no 267 afin de simplifier et de regrouper les groupes d'usages actuels;

2. PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante de ce règlement.

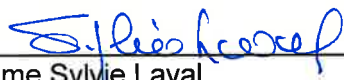
3. DISPOSITIONS RELATIVES À LA CLASSIFICATION ET DESCRIPTION DES USAGES – ANNEXE A

L'annexe A est remplacée entièrement par cette classification sans mention au Code d'utilisation des biens fonds.

Ce qui est barré est enlevé et ce qui est surligné en jaune est ajouté.

4. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.


Mme Sylvie Laval
Mairesse


M. Dominic Alexandre
Directeur général
et greffier-trésorier

Avis de motion : 6 juillet 2026
Adoption du projet : 6 juillet 2026
Avis public consultation publique : 3 août 2026
Assemblée de consultation : 10 août 2026
Adoption du règlement : 10 août 2026
Entrée en vigueur : 11 août 2026
Avis public entrée en vigueur : 11 août 2026